

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **COFACE**

Forme juridique: Association internationale sans but lucratif

Adresse: Rue de Londres

N°: 17

Boîte:

Code postal: 1050

Commune: Ixelles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: [www.coface-eu.org](http://www.coface-eu.org)

Numéro d'entreprise

BE0420937537

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

18-08-2015

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

13-05-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 5.7, A-asbl 6, A-asbl 8

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**DE WASCH** Eric

Pluvierlaan 6  
8370 Blankenberge  
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

**ANEN** Roland

Rue de Velletri 10  
4341 Esch-sur-Alzette  
LUXEMBOURG

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

**GRABNER** Peter

Gabrje 51c  
1356 Dobrova  
SLOVENIE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

**POTZINGER** Elisabeth

Geibelgasse 15  
8042 Graz  
AUTRICHE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

**DRIESKENS** Annemie

Kasteeldreef 10  
8510 Marke  
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Président du Conseil d'Administration

**IVERSEN** Sven

Katzbacjstrr 13  
10965 Berlin  
ALLEMAGNE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

**AUDUREAU** Jean-Bernard

Calle Virgen de Lourdes 28  
28027 Madrid  
ESPAGNE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

**TORRENS** Antonia

Aiginitou str 21  
145 62 Kifissia  
GRECE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

**TELLIER** Virginie

Avenue des Gobelins 12bis  
75005 Paris  
FRANCE

Début de mandat: 10-11-2017

Administrateur

**IGLESIAS REDONDO** Maria de la Ascension

C/San Pablo 66, Izda, 3ºA  
37008 SALAMANCA  
ESPAGNE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

**STANIC** Silvija

Dalsdog 74  
10000 ZAGREB  
CROATIE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

**SANTONOCITO** Gaetano

Via Emilia 10  
20900 Monza  
ITALIE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

**KOIVURANTA** Eiji

Toppelundintie 5/E22  
02170 Espoo  
FINLANDE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

**HOFFMAN** Hervé

Route du Bois Laurent 0  
CH 1261 Le Vaud  
SUISSE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

**TRNOVEC** Stanislas

Lichardova 16  
81103 Bratislava  
SLOVAQUIE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

**NYSENS** Marie

Avenue Eugène Demolder 41  
1030 Schaerbeek  
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

**POWER Shirley**

Breanor, Piltown 1  
E32A430 Co Kilkenny  
IRLANDE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

**RIVIERE Mériadec**

Avenue Achille-Peretti 148  
92200 Neuilly sur Seine  
FRANCE

Début de mandat: 07-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2020

Administrateur

---

\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0420937537		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
  
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<b>DUBOIS Joëlle</b> Expert comptable Avenue Walckiers 27 1160 Auderghem BELGIQUE	IPCF 30179528	A B

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b>12.154</b>	<b>5.474</b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.1.2	22/27	<b>5.140</b>	<b>1.659</b>
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	5.140	1.659
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	5.140	1.659
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.1.3/5.2.1	28	<b>7.015</b>	<b>3.815</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>507.228</b>	<b>255.179</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>148.395</b>	<b>121.964</b>
Créances commerciales		40	5.421	4.105
Autres créances		41	142.974	117.859
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	142.974	
<b>Placements de trésorerie</b>	5.2.1	50/53	<b>175</b>	<b>175</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>345.604</b>	<b>131.689</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>13.053</b>	<b>1.350</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>519.383</b>	<b>260.652</b>

N°	BE0420937537	A-asbl 2.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>201.944</u></b>	<b><u>198.905</u></b>
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés</b>	5.3	13		
<b>Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)</b>		14	<b>201.944</b>	<b>197.485</b>
<b>Subsides en capital</b>		15		<b>1.421</b>
<b>PROVISIONS</b>	5.3	16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>317.438</u></b>	<b><u>61.747</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
<b>Dettes à un an au plus</b>	5.4	42/48	<b>96.238</b>	<b>61.747</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	22.518	11.374
Fournisseurs		440/4	22.518	11.374
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	73.719	50.373
Impôts		450/3	13.994	9.527
Rémunérations et charges sociales		454/9	59.725	40.846
Dettes diverses		48		
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>221.201</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>519.383</b>	<b>260.652</b>

N°	BE0420937537	A-asbl 3
----	--------------	----------

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	394.088	371.178
Ventes et prestations		70/74	598.297	556.511
Chiffre d'affaires		70	500	
Cotisations, dons, legs et subsides		73	596.394	555.239
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	204.209	185.333
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	385.227	367.554
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.517	2.138
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	660	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	868	267
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>4.816</b>	<b>1.219</b>
<b>Produits financiers</b>	5.5	75		<b>0</b>
<b>Charges financières</b>	5.5	65	<b>357</b>	<b>339</b>
<b>Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)</b>		9902	<b>4.459</b>	<b>881</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76		
<b>Charges exceptionnelles</b>		66		
<b>Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>4.459</b>	<b>881</b>



N°	BE0420937537	A-asbl 4
----	--------------	----------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (néгатif) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>201.944</b>	<b>197.485</b>
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	4.459	881
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	197.485	196.604
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
<b>Affectations aux fonds affectés</b>		692		
<b>Résultat positif (néгатif) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>201.944</b>	<b>197.485</b>

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**DONT**

**Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	36.839
8169	5.998	
8179	3.948	
8189		
8199	38.889	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	35.180
8279	2.517	
8289		
8299		
8309	3.948	
8319		
8329	33.749	
22/27	5.140	
8349	5.140	

N°	BE0420937537	A-asbl 5.1.3
----	--------------	--------------

### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXXXX	3.815
8365	3.200	
8375		
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	7.015	
8455P	XXXXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
28	7.015	

N°	BE0420937537	A-asbl 5.5
----	--------------	------------

## RÉSULTATS

### PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	6	5

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087	5,9	5,5
------	-----	-----

Nombre d'heures effectivement prestées

9088	9.277	8.554
------	-------	-------

### Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620	262.023	278.457
-----	---------	---------

Cotisations patronales d'assurances sociales

621	82.669	83.249
-----	--------	--------

Primes patronales pour assurances extralégales

622	7.591	
-----	-------	--

Autres frais de personnel

623	32.944	5.848
-----	--------	-------

Pensions de retraite et de survie

624		
-----	--	--

### RÉSULTATS FINANCIERS

**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503		
------	--	--

**Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances**

653		
-----	--	--

**Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)**

(+)/(-)

656		
-----	--	--

N°	BE0420937537	A-asbl 7
----	--------------	----------

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### REGLES D'EVALUATION COMPTABLE

(Règles prévues par l'arrêté royal du 30 janvier 2001, article 28, paragraphe 1)

Le Conseil d'Administration de la COFACE, réuni le 5 novembre 2014 à Rome, a arrêté ce qui suit :

#### PRINCIPES D'EVALUATION GENERAUX

Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes généraux figurant dans l'A.R. du 30.01.2001 et particulièrement dans son chapitre II « Règles d'évaluation » dont il est superflu de reproduire ici le texte.

Pour les matières que la loi règle de manière supplétive et dans tous les cas où elle laisse le choix à l'association, le Conseil d'Administration a déterminé des règles particulières d'évaluation mentionnées ci-dessous.

En application des articles 28 et 29 de l'A.R. susmentionné, il ne pourra être dérogé aux présentes règles qu'après décision expresse du Conseil d'Administration.

#### ACTIF DU BILAN

##### I. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Valeur d'entrée en comptabilité

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Amortissements

Les frais d'établissement sont amortis de manière linéaire à partir de leur année d'acquisition au taux annuel de 20 %.

##### II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'entrée en comptabilité

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition (Ex : logiciel, serveur...).

Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire à partir de leur mois d'acquisition au taux annuel de 33%. Il pourra être dérogé à cette règle pour des logiciels développés spécialement pour l'association et dont l'espérance de vie est supérieure à trois ans.

##### III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'entrée en comptabilité

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Ne sont pas considérés comme des immobilisations corporelles, les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 500 euros TVAC, la prise en charge totale se faisant alors l'année de l'acquisition.

Amortissements

Suivant la nature des immobilisations corporelles, le Bureau Exécutif a décidé de la méthode d'amortissement et du taux annuel applicable. Cependant, il se réserve le droit de modifier les taux applicables dans des cas d'exception dûment justifiés.

##### A. Mobilier et matériel roulant

- Mobilier : amortissements linéaires de 10 %
- Mobilier d'occasion : amortissements linéaires de 20 ou 33 %
- Matériel informatique : amortissements linéaires de 33 %
- Matériel de bureau : amortissements linéaires de 33 %
- Matériel roulant : amortissements linéaires de 20 %

##### B. Biens détenus en location-financement (leasing)

Idem biens de même nature non acquis en location-financement.

##### C. Autres immobilisations corporelles

Les aménagements des locaux dont l'asbl n'est pas propriétaire sont amortis linéairement à 10 ou 20 % selon le type d'aménagements réalisés.

##### D. Amortissements exceptionnels ou complémentaires

Le cas échéant, le Conseil d'Administration décide s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire au compte d'amortissements des immobilisations corporelles ayant subi une perte inopinée de valeur économique ou qui sont retirées de l'exploitation.

##### IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations dans des sociétés liées ou non liées, et les créances sur des entités liées et non liées sont valorisées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

##### V. CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an, commerciales ou financières, sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée sur ces créances lorsque leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou que leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

##### VI. STOCKS

N°	BE0420937537	A-asbl 7
----	--------------	----------

Les biens acquis auprès de tiers sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Si, pour l'une ou l'autre raison, les marchandises ne peuvent plus être utilisées, leur valeur doit alors être ramenée à leur valeur probable de réalisation via la comptabilisation de réductions de valeurs.

Les stocks reçus de tiers et qui ne sont pas destinés à la vente ne sont pas comptabilisés.

#### VII. CREANCES A UN AN AU PLUS

##### Créances commerciales

Les créances à un an au plus sur les clients sont évaluées à leur valeur nominale. .

Des réductions de valeur sont actées sur les créances dès que leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

##### Subsides à recevoir

Les subsides sont enregistrés en Autres créances au bilan dès qu'ils ont un caractère certain et liquide, c'est-à-dire dès la réception du courrier d'octroi de la part du pouvoir subsidiant, confirmant l'obtention et la liquidation du subside, ou dès qu'ils sont justifiés par une pièce probante.

#### VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les actions et parts, les titres à revenu fixe, ainsi que les dépôts à terme et autres placements de plus et de moins d'un an, sont valorisés à leur prix d'acquisition.

Des réductions de valeur sont opérées sur les placements de trésorerie lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

#### IX. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont valorisées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont opérées sur dito lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

#### X. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Les comptes de régularisation de l'actif du bilan comprennent les charges à reporter et les produits acquis et sont comptabilisés :

- soit aux montants nominaux des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants,
- soit aux montants des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

Se retrouvent notamment dans les comptes de régularisation en tant que charges à reporter les proratas de primes d'assurances non consommées, pour leur valeur nominale, par exemple.

#### PASSIF DU BILAN

##### I. FONDS AFFECTES

Les fonds affectés sont constitués par l'A.G., sur proposition du Conseil d'Administration, au départ du résultat positif de l'exercice non affecté en résultat reporté, pour acter de manière formelle l'intention de les utiliser à des projets spécifiques clairement identifiés.

Préciser les modalités d'affectations, distinguant les différentes options : fonds affectés pour passif social, fonds affectés pour investissements, autres fonds affectés ou/et « bénéfices/pertes à reporter ».

##### VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine, de manière individualisée, les provisions à constituer en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi qui s'imposent.

Elles font aussi l'objet de reprises en fin d'exercice, dans la mesure où elles excèdent une appréciation actualisée des risques et des charges en considération desquels elles ont été constituées.

##### VIII. DETTES A PLUS D'UN AN

Les emprunts et dettes à plus d'un an sont comptabilisés à leur valeur nominale.

##### IX. DETTES A UN AN AU PLUS

Les emprunts et dettes à un an au plus sont comptabilisés à leur valeur nominale.

##### X. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les comptes de régularisation du passif du bilan comprennent les charges à imputer et les produits à reporter, et sont comptabilisés :

- soit aux montants des charges qui affèrent à l'exercice mais ne sont pas encore payées ou facturées,
- soit aux montants nominaux des produits déjà facturés ou encaissés mais afférant à l'exercice suivant.

Se retrouvent notamment dans les comptes de régularisation en tant que produits à reporter les cotisations déjà encaissées relatives à l'exercice suivant, les subsides excédentaires - c-à-d non consommés durant l'exercice sur base des dépenses justifiées - provenant d'un contrat-cadre portant sur plusieurs années.